



## ACTU LYON NORD

CALUIRE

# Le réseau de chaleur urbain Plateau Nord est inauguré



Dans les entrailles de la piscine de Caluire, élus et partenaires ont découvert le nouveau système, plus fiable, performant et économique. Photo Progrès/Sylvie SILVESTRE



**Vendredi 2 décembre est à marquer d'une pierre blanche : après deux années de travaux, l'artère principale du réseau de chaleur urbain (RCU), qui traverse désormais tout le territoire de Caluire, parvient aux portes de Lyon.**

C'est en présence du président de la Métropole, du maire de Caluire et de nombreux partenaires qu'a été virtuellement coupé le ruban du réseau qui conduit la chaleur sur dix nouveaux kilomètres, jusqu'aux limites du 4<sup>e</sup> arrondissement. Ce temps fort s'est tenu à l'occasion du raccordement d'un équipement symbolique : la piscine municipale de Caluire.

Avant le début des travaux au printemps 2021, la Métropole confiait à Engie Solutions la création d'une nouvelle entité, Plateau Nord énergie (PNE), chargée de développer le système existant à Sathonay et Rillieux, où se trouve l'usine d'incinération de déchets.

Philippe Cochet, maire de Caluire, a salué l'efficacité de chantiers pourtant considérables sur

les artères centrales de la commune : le prix à payer pour que les habitants puissent, depuis octobre, se raccorder à cette source d'énergie performante et économique.

### « Diminuer les risques de panne »

La Ville a choisi de raccorder une première tranche de dix bâtiments municipaux dont la piscine, dont chacun sait « quel gouffre énergétique elle représente ».

Les invités ont eu l'occasion de plonger dans les entrailles du bâtiment, et de découvrir le nouvel échangeur qui remplace les deux volumineuses chaudières au gaz. « Un équipement simple et léger, qui ne nécessite pas de réglage et diminue les risques de panne », a souligné le président du PNE, Michel Mathieu. Le système de sectorisation et de sous-stations, ainsi que le caractère multi-sources de la production permet en effet de sécuriser la fourniture de chaleur, « un paramètre important dans notre choix », confirmait Philippe Cochet, qui rappelle par ailleurs que la récupération d'eau de pluie et le

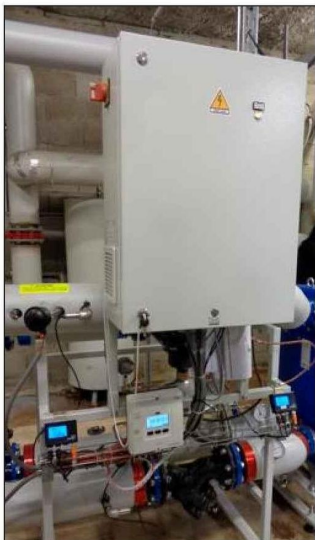
recours au solaire ont déjà amélioré les performances de la piscine : « En rendant possible son ouverture malgré la crise énergétique, nous maintenons l'obligation légale d'enseigner la natation aux enfants. »

### Une économie de 270 000 €

C'est un quart du patrimoine communal bâti qui est désormais raccordé, permettant une économie de 270 000 €. L'objectif, à terme, est de n'avoir plus que 50 % des bâtiments chauffés au gaz.

Bruno Bernard, de son côté, rappelait « le double enjeu climatique et géopolitique, ainsi que l'urgence de soutenir le pouvoir d'achat. Le RCU permettra de raccorder 200 000 équivalents-logements sur la Métropole, en attendant de l'étendre au 4<sup>e</sup> arrondissement et pourquoi pas au 1<sup>er</sup>... » Il incitait donc particuliers et collectivités à se raccorder. « L'augmentation du coût ne sera que de 30 %, soit bien inférieure à celle prévue avec des systèmes de chauffage classique », a-t-il conclu.

**De notre correspondante,  
Sylvie SILVESTRE**



**Les deux volumineuses chaudières au gaz ont été remplacées par ce simple échangeur.**

Photo Progrès/Sylvie SILVESTRE

## ZOOM

### ■ Le réseau de chaleur urbain en détails

- Au départ de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon Nord, à Rillieux-la-Pape, part une eau chauffée à 105 °C par l'incinération des déchets et par la chaudière à biomasse, dont le bois provient d'un rayon de 40 km autour de Lyon. Pour limiter la pollution, les camions qui le transportent roulent au GNV. La chaleur est à 90 % d'origine renouvelable et récupérable, le gaz ne représentant que 10 %.
- Le réseau alimente désormais, outre Sathonay-Camp et Rillieux-la-Pape, la commune de Caluire et pourra prochainement concerner l'Hôpital de la Croix Rousse et le 4<sup>e</sup> arrondissement.
- Le RCU permet notamment l'économie de 25 kilotonnes de CO<sub>2</sub>, attendue d'ici 2024, diminue les risques techniques et nuisances des chaudières traditionnelles et propose le tarif de chauffage le plus attractif de la Métropole, voire de l'Hexagone. Ne disposant pas du bouclier tarifaire de l'État, les copropriétés ont donc tout avantage à demander leur raccordement. Mais compte tenu des économies réalisées sur les bâtiments communaux, on peut considérer que tous les habitants bénéficient de ce nouveau système.
- Le contrat a été conclu pour vingt ans, dans l'objectif d'un « défi zéro carbone ». De 10 km actuellement, le réseau pourrait atteindre 20 km à terme, avec le doublement du nombre de foyers raccordés.